

Conférence Ministérielle de Hong Kong : Le Cycle de Doha en sursis grâce à un Accord minimaliste

Partie sur des bases assez pessimistes quant à son issue, la Conférence ministérielle de Hong Kong a finalement abouti à un compromis minimal qui garantit le sursis du cycle de Doha. Les négociations ont pu être débloquées dans des domaines aussi sensibles que les subventions à l'exportation sur l'agriculture et notamment sur le coton, la question de l'Aide pour le commerce a acquis un niveau important de visibilité grâce à la mobilisation des pays en développement, et les PMA repartent de Hong Kong avec un accès en franchise de droit de droits de douane et sans quotas pour leurs exportations. Sur chaque concession accordée, les discussions ont été âpres au point que l'espoir d'arriver à un compromis n'était pas la chose la mieux partagée aux deux derniers jours de la conférence.

Le projet de texte soumis aux Membres à l'entame de la Conférence ne nécessitait que peu d'intervention de la part des ministres. Celles-ci pouvaient se résumer essentiellement aux nouveaux délais pour l'achèvement des cadres de négociation - modalités complètes - pour l'agriculture et l'AMNA. Sur ces deux dernières questions, le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy et le président du Conseil général, l'ambassadeur Amina Mohamed (Kenya) avaient envoyé aux ministres un ensemble de questions spécifiques concernant la nature probable des modalités éventuelles. Dans la même veine, six rapports des présidents des groupes de négociations clés ont été joints au projet de déclaration ministérielle. Un seul, celui portant sur la facilitation des échanges, a été approuvé par les Membres avant la ministérielle. Les autres - sur l'agriculture, l'AMNA, les services, les règles et le TSD pour les PMA - ont été présentés par les présidents respectifs, sous leur propre responsabilité et leur contenu n'a été ni négocié, ni convenu par les Membres.

Finalement, au terme des six jours de négociations éreintantes et parfois acerbes, les ministres des 149 gouvernements Membres de l'OMC sont parvenus à un accord, le 18 décembre, pour « replacer sur la bonne voie » les discussions commerciales stagnantes du Cycle de Doha, selon les mots du directeur général, Pascal Lamy.

Comme l'on s'y attendait, la Déclaration ministérielle de Doha ne contient ni chiffres spécifiques, ni structures de formule pour la réduction des subventions et des tarifs - les négociateurs avaient reconnu, avant de venir à Hong Kong, qu'ils restaient trop divisés sur les questions les plus ardues sur la table pour être en mesure de parvenir à un accord, ici. Les ministres se sont plutôt accordés sur certains paramètres généraux pour guider l'élaboration de ces 'modalités complètes' sur l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) et se sont fixés une date limite d'avril 2006 pour les finaliser. Ils espèrent toujours conclure le cycle d'ici la fin de l'année prochaine.

Les Questions de développement en vedette

Accès aux marchés en franchise de droits et sans quotas pour les PMA

A mi-chemin de la conférence, le facilitateur sur les questions de développement, Clement Rohee, ministre du commerce de Guayana, avait fait rapport à la réunion des chefs de délégation sur le fait que des divergences persistaient en ce qui concerne l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour les exportations des PMA, la première des 5 propositions émanant des PMA, figurant dans l'annexe F du

Conférence Ministérielle de Hong Kong ...
(suite de la page 1)

projet de texte de déclaration ministérielle. L'UE, déjà liée à l'accès permanent en franchise de droits et sans contingents, dans le cadre de son initiative Tout sauf les armes, a soutenu avec force que les autres pays développés devaient en faire de même. Les États-Unis et le Japon préféreraient, toutefois, être en mesure d'exclure certains produits - tels que les textiles et le riz - du moins pour un certain temps. Ils aimeraient également conserver la possibilité de supprimer l'accès préférentiel aux importations en provenance des PMA pour les produits qui excèdent une certaine part de leurs marchés.

En fin de compte, le paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle, portant sur les pays les moins avancés (PMA) prévoit des détails sur l'obligation toute nouvelle qui incombe aux pays développés d'offrir un accès en franchise de droits et sans contingents aux exportations en provenance des PMA, à compter de 2008. Quoique plus tardive que ce que les PMA avaient espéré, une date précise serait importante car elle garantirait la réalisation des avantages, même au cas où les négociations du Cycle de Doha étaient prorogées jusqu'après 2008.

Il y a toutefois une réserve importante à ce compromis en ce qui concerne les produits ciblés : les pays développés qui rencontrent des difficultés à assurer un plein accès en 2008 ne seront tenus de le faire que pour 97% des lignes tarifaires. Cette réserve de 3% compterait pour près de 330 lignes tarifaires, selon Debapriya Bhattacharya, directeur de la cellule de réflexion basée à Dacca, Centre for Policy Dialogue. « Etant donné le panier non diversifié des exportations [des PMA], 3% de lignes tarifaires peuvent essentiellement les priver d'accès aux marchés pour l'ensemble de leurs produits. » Il a noté que 20 à 25 lignes tarifaires au niveau SH à six chiffres comptent pour près des deux tiers des exportations totales du Bangladesh.

Il n'y a pas de date limite pour l'élargissement de ce traitement à tous les produits, bien que le texte comprenne une disposition de l'effort maximal qui permet de prendre « des mesures pour

s'acquitter progressivement « de la pleine couverture de produits, « compte tenu de l'incidence sur les autres pays en développement à des niveaux similaires de développement et, selon qu'il sera approprié, en complétant graduellement la liste initiale des produits visés. » Si cette dernière disposition reconforte sans nul doute les pays en développement pauvres susceptibles d'être en concurrence pour les mêmes marchés d'exportation, elle présente également le risque d'exclure de manière permanente les secteurs d'exportation les plus compétitifs des PMA. Certains PMA qui bénéficient de régimes préférentiels étaient de fait en faveur de la réserve, car elle réduirait les risques de voir leurs exportations évincées par la concurrence de producteurs PMA plus efficaces.

Haute visibilité pour l'Aide pour le commerce

L'« aide pour le commerce », généralement perçue comme étant un financement visant à améliorer la capacité des pays en développement à participer au commerce international, a été réellement pris en compte comme partie essentielle de tout ensemble du développement.

Les Membres de l'OMC s'étaient accordés sur deux questions qui avaient été citées comme des éléments éventuels d'un ensemble du développement à Hong Kong : une prorogation de 7 ans et demi accordée aux PMA pour qu'ils se mettent en conformité avec la plupart des règles de l'OMC relatives à la propriété intellectuelle, et l'amendement de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC) de l'OMC, pour permettre aux pays ayant des capacités de fabrication insuffisantes dans le secteur pharmaceutique d'importer des versions génériques bon marché de médicaments encore sous brevet. Les critiques font toutefois valoir que ces deux décisions seront, en pratique, de peu d'utilité, pour les pays pauvres. La première, disent-ils, est si restreinte qu'elle est de valeur limitée, alors que la seconde repose sur un accord de 2003 que pas un seul pays n'a été en mesure d'utiliser pour importer des médicaments.

Par ailleurs, les pays riches se sont bousculés pour annoncer des

engagements de financement, mais ne disent pas grand-chose sur la manière dont ces fonds seront dépensés.

Le commissaire européen au commerce, Peter Mandelson, qui a qualifié d'« indispensable » un « ensemble du développement » pour les PMA, a indiqué que l'UE s'était engagée à accroître ses dépenses annuelles sur l'aide pour le commerce à 2 milliards d'euros d'ici 2010 : un milliard de ce montant sera versé par les États Membres, qui ont convenu de la hausse (400 millions d'euros par an) et le reste, par la Commission européenne. L'Europe n'est pas venue les mains vides, à Hong Kong, en ce qui concerne l'aide pour le commerce, « a-t-il déclaré. L'action de l'UE est tombée juste quelques jours après que le Japon a annoncé son intention de consacrer 10 milliards de dollars US en trois ans à 'l'aide pour le commerce' en faveur des PMA, afin d'aider à la construction d'infrastructures telles que des routes et des ports, et à la modernisation de leurs systèmes douaniers.

Pour sa part, Mr Portman, le représentant américain au commerce, a mis l'accent sur le montant de 1,34 milliard de dollars par an que les États-Unis consacrent à l'aide liée au commerce, et dont une grande partie va aux infrastructures physiques et à la facilitation des échanges. Lors d'une conférence de presse avec Mandelson et Portman, le ministre des finances rwandais, Paul Manasseh Nshuti, a mis l'accent sur le fait que l'aide pour le commerce devrait se faire sous forme de dons, et ne devrait pas porter préjudice aux positions des pays bénéficiaires dans les négociations.

Bien que les ministres aient convenu que l'aide pour le commerce était un complément nécessaire à la libéralisation des échanges - plutôt qu'un substitut - certains groupes qui font campagne pour le développement ont accusé les donateurs potentiels de recourir à leurs annonces pour détourner l'attention sur leur incapacité à convenir d'une réforme commerciale favorable au développement. Selon John Hilary de War on Want, « les pays riches tentent de soudoyer l'opposition à leurs politiques commerciales au moyen d'un marchandage cynique. »

(suite à la page 21)

Conférence Ministérielle de Hong Kong ...
(suite 21 de la page 2)

Accords de principe sur les subventions dans l'agriculture

La réalisation la plus concrète de la Conférence ministérielle de Hong Kong a été de fixer 2013 comme date finale pour l'élimination des subventions à l'exportation de produits agricoles, sous réserve de « l'achèvement des modalités. » De nets progrès ont également été réalisés sur le coton.

L'élimination des subventions à l'exportation dans l'agriculture pour 2013

Le texte du 17 décembre qui a précédé la déclaration finale de la Conférence contenait deux délais alternatifs entre crochets pour « l'élimination parallèle de toutes les formes de subvention à l'exportation et de disciplines sur toutes les mesures pour l'exportation ayant un effet équivalent » : soit 2010, soit 5 ans après, à compter du démarrage de la mise en œuvre des engagements découlant du Cycle de Doha. Dans les réunions en Green Room tout au long de la semaine, l'UE et la Suisse avaient résisté à 2010 comme date butoir. Il apparaissait qu'une date limite de 2013 était toutefois susceptible d'être plus acceptable pour l'UE, car c'est à peu près à cette date que prendra fin le budget européen de six ans récemment approuvé par Bruxelles. Elle coïnciderait également avec une période de mise en œuvre du Cycle de Doha démarrant en 2008. Selon plusieurs sources, l'UE avait laissé entendre qu'elle serait disposée à éliminer les subventions à l'exportation pour les produits agricoles à cette date butoir de 2013. Ceci serait subordonné, bien sûr, à un accord sur l'ensemble du texte, en conformité avec le principe de l'OMC selon lequel « rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu. » C'est finalement la décision qui prévaudra à la fin de la Conférence avec l'engagement des Membres d'assurer l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, qui devra être achevée pour la fin de 2013 (Voir par ailleurs).

L'élimination des subventions sur le coton à compter de 2006

C'est l'une des avancées majeures de la Conférence ministérielle, même si la

décision a pris du temps à se dessiner. Dans le projet de texte 17 décembre déjà, apparaissaient des signes qui pouvaient laisser penser à un compromis. Ses paragraphes énonçaient de manière explicite que les pays développés élimineront les subventions à l'exportation en 2006. En pratique, 'pays développés' renvoie aux États-Unis, car c'est le seul pays développé Membre de l'OMC qui fournit des subventions au coton de ce type. Mai on ne savait toujours pas si le terme 'subventions à l'exportation' couvrirait les garanties de crédit à l'exportation octroyées par les États-Unis. C'est ainsi qu'au cours d'une conférence de presse, les ministres du commerce de quatre pays producteurs de coton de l'Afrique de l'ouest, qui avaient inscrit la question à l'ordre du jour de la Conférence ministérielle, ont déclaré que le nouveau projet de texte n'allait pas « au fond du problème », c'est-à-dire sur les subventions internes américaines, largement octroyées et qui constituent 80 à 90% du soutien américain total pour le coton (estimé à près de 3,8 milliards de dollars en 2004). Ils ont exposé leur position de compromis sur l'élimination du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges pour le coton : 60% d'ici 2008, avec 20% de plus en 2009 et 2010. La proposition antérieure du groupe appelait à l'élimination totale de ce type de soutien d'ici fin 2008.

En fin de compte, le paragraphe 11 de la déclaration finale a réaffirmé l'engagement des Membres d'arriver à une solution en adoptant des décisions concrètes sur l'accès aux marchés, les soutiens internes qui ont un effet de distorsion sur le commerce et les subventions à l'exportation pur le coton qui seront éliminées pour les pays développés en 2006 (Voir ailleurs, article sur l'agriculture).

Services : le G-90 Introduit une nouvelle annexe, la Déclaration finale moins prescriptive

L'annexe C sur les services était la partie la plus controversée du projet de déclaration du 7 décembre, présenté aux ministres. Plusieurs pays en développement avaient de fait demandé sa suppression totale, au motif qu'elle n'avait pas été convenue par les Membres. Ils étaient particulièrement mécontents des dispositions de l'annexe

relatives aux objectifs modaux qualitatifs et du langage obligatoire qui demande aux Membres d'engager des négociations plurilatérales pour l'accès aux marchés, si cela la demande leur est adressée.

La Déclaration ministérielle finale affaiblit le langage obligatoire et prescriptif de la version initiale de l'annexe C. Le paragraphe 7 tant contesté de l'annexe, portant sur le processus de demandes et d'offres plurilatérales, a été révisé pour spécifier de manière explicite que la prise en compte obligatoire des demandes collectives se ferait dans le contexte du paragraphe 2 de l'article XIX de l'AGCS, qui stipule que la libéralisation du commerce des services devrait respecter le niveau de développement des pays. Ainsi, les Membres auxquels des demandes collectives auront été adressées les « examineront, conformément aux paragraphes 2 et 4 de l'article XIX de l'AGCS. » Cette modification a été estimée nécessaire pour prendre en compte les préoccupations du G-90 et de certains pays de l'ASEAN (Association of Southeast Asian Nations), même si le chapeau d'introduction du paragraphe 7 de l'annexe spécifie que les négociations plurilatérales se dérouleront en conformité avec les principes énoncés dans l'AGCS.

Les Membres ont de plus convenu que les demandes plurilatérales devraient être présentées d'ici le 28 février 2006 ou dès que possible après cette date. De plus, la seconde série d'offres révisées sera présentée d'ici le 31 juillet 2006. Les listes finales préliminaires d'engagements doivent être présentées d'ici le 31 octobre 2006.

Constitution d'un nouveau groupe de pays en développement sur l'AMNA ?

Il est à noter que, dans le cadre des discussions sur l'AMNA, un groupe restreint de 9 pays en développement, sous l'égide de l'Inde et de l'Afrique du sud, avait adressé une lettre au président de la Conférence ministérielle, John Tsang, en faisant valoir que la base actuelle des négociations ne reflétait pas de manière adéquate les préoccupations en matière de développement. Le groupe

Conférence Ministérielle de Hong Kong ...
(suite de la page 21)

a déclaré qu'il était demandé à ses Membres de procéder à des abaissements 'disproportionnés' de leurs tarifs industriels, alors que les « pays en développement ne peuvent être tenus de payer pour des réformes dont le besoin se fait cruellement sentir dans les secteurs agricoles des pays développés. « Renvoyant au commerce des produits agricoles, ils ont demandé que le niveau d'ambition pour l'AMNA « soit calibré au niveau d'ambition d'autres négociations sur l'accès aux marchés».

En fin de compte, les sections de la Déclaration ayant trait à la réduction des tarifs industriels prévoient une 'formule suisse', avec un nombre de coefficients non spécifié. Ceci ouvre la voie à la fois à la formule 'suisse simple' à deux coefficients, et à l'approche à coefficients multiples liés à la moyenne tarifaire d'un pays, préconisée par l'Argentine, le Brésil et l'Inde.

Le texte répond à deux préoccupations centrales formulées par la plupart des pays en développement, en prévoyant « une réciprocité qui ne soit pas totale dans les engagements de réduction » et en stipulant que la formule permettra de « réduire [...] les tarifs, y compris de réduire ou d'éliminer les crêtes tarifaires, les tarifs élevés et la progressivité des droits, en particulier sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement ».

De plus, l'accord « réaffirme l'importance » que revêt le paragraphe 8 du mandat de l'AMNA, énoncé dans l'annexe B du Cadre de juillet comme « partie intégrante des modalités. » Ce paragraphe prévoit pour les pays en développement des flexibilités telles que l'exemption de réduction d'un petit nombre de lignes tarifaires, ou des abaissements moins importants que ceux exigés par la formule sur un nombre plus élevé de lignes. Il y a, dans les négociations sur l'AMNA, un débat de longue date sur le point de savoir si les pays en développement devraient avoir à renoncer au moins à certaines de ces flexibilités, en échange de coefficients plus élevés qui compenseraient une formule de réduction tarifaire plus flexible.

Bananes

Les dissensions autour du passage de l'UE à un régime d'importation

uniquement tarifaire pouvaient éventuellement devenir un obstacle sérieux à l'instauration d'un consensus final. Ce qui était en cause, c'était le tarif de 176 euros/tonne devant entrer en vigueur le 1er janvier 2006. Les producteurs de banane latino-américains ont jugé ce tarif trop élevé pour garantir, au minimum, le maintien de leur part actuelle du marché de la banane européen, comme requis par un accord conclu lors de la Conférence ministérielle de Doha, en 2001. Les parties ont convenu de poursuivre les négociations sous les 'bons offices' de Jonas Gahr Store, ministre des Affaires étrangères de la Norvège, qui servait de facilitateur du conflit à HongKong. Une déclaration lue par M. Store, lors de la session plénière de clôture, spécifiait que les intérêts des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique) - dont les Etats Membres jouissent d'un accès en franchise aux marchés de l'UE - seraient pris en considération dans les consultations. Si le Mémoire d'accord sur le règlement des différends de l'OMC encourage les Membres à recourir aux 'bons offices' du directeur général ou d'un autre médiateur, pour trouver une solution mutuellement acceptable, la relation juridique entre le processus de consultation pour la banane et le système de règlement des différends de l'OMC n'est pas totalement claire.

La 6^{ème} Conférence ministérielle...
(suite de la page 11)

a bénéficié du soutien de la plupart des pays en développement. Toutefois, les décisions concernant la valeur des coefficients ont été reportées à des négociations futures. Il est donc essentiel de faire preuve de prudence tandis que ce processus se poursuit, pour garantir que les pays en développement n'ont pas à procéder à des abaissements tarifaires plus importants que les pays plus riches.

Peut-être un autre résultat positif de la Conférence ministérielle est la décision de créer un groupe spécial de l'OMC pour constituer la capacité d'offre des pays pauvres afin de leur permettre de tirer profit des opportunités commerciales au titre du concept d'Aide pour le commerce. A la fois les pays en développement et les PMA ont des attentes élevées et l'on espère que le résultat final dans ce

nouveau domaine répondra à de telles attentes des Membres.

Bien qu'il ne prenne pas en compte tous les domaines de préoccupation et/ou d'intérêt souhaités par les pays en développement et les PMA, le texte ministériel adopté le 18 décembre 2005 établit un cadre pour la poursuite de discussions techniques. Ceci pourrait donc offrir l'opportunité de promouvoir les intérêts nationaux ainsi que ceux des groupes et garantir que ceux-ci sont reflétés de manière adéquate dans les modalités de négociation qui seraient adoptées d'ici avril 2006. Ceci donne également le ton pour la stratégie de planification et de mise en œuvre de la politique commerciale, dans le but de maximiser les avantages découlant du système commercial global.

Un autre échec des négociations commerciales similaire à celui subi à Cancun aurait été désastreux, de manière durable, pour le Système commercial multilatéral en tant qu'institution. Il aurait également impliqué des pertes plus lourdes pour tous les pays, en particulier pour les pays en développement qui avaient déjà investi des parties substantielles de leurs maigres ressources financières et humaines dans le processus. Comme dit le proverbe, le voyage le plus long commence par un premier pas.

Hong-Kong : les pays du C4 exemplaires...
(suite de la page 13)

les pays africains, contrairement aux Etats-Unis. Elle n'était probablement pas prête à utiliser pleinement cette carte positive du coton de peur de mettre en danger sa position actuelle déjà difficile dans les discussions sur l'agriculture.

Quel a été le résultat de toutes ces discussions pour le coton? La Déclaration ministérielle de Hong-Kong (i) exige la suppression de toutes les formes de subventions à l'exportation au coton en 2006, (ii) requiert un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent aux exportations pour le coton en provenance des PMA dès le début de la période de mise en œuvre et (iii) souligne que les Membres ont convenu que, en tant que résultat des

négociations, les subventions internes à la production de coton ayant des effets de distorsion des échanges seront réduites de manière plus ambitieuse que dans le cadre de toute formule générale et par une mise en œuvre aux cours d'une période plus courte.

Le premier point ne constitue pas une concession puisque que les Etats-Unis, le seul pays qui octroie ce type de subventions au coton, a été condamné à les éliminer en 2005 dans le cadre du règlement de différend avec le Brésil. L'accès aux marchés ne représente pas un problème fondamental puisque l'UE octroie déjà un accès aux marchés total aux PMA dans le cadre de son initiative « tous sauf les armes ». Quant aux Etats-Unis, d'une part, ils sont le plus grand exportateur de coton du monde et d'autre part, ils n'importent que 6'000 tonnes de coton très spécifique alors que selon leurs engagements dans le Cycle de l'Uruguay ils pourraient importer jusqu'à 70'000 tonnes sans droits de douane ni contingent, soit dix fois plus. Cette concession n'a donc aucun effet économique. Enfin, quant au soutien interne, il n'est question que de réduction et non d'élimination. D'autre part, cette décision sur le coton, aussi prometteuse qu'elle puisse paraître, ne constitue en réalité que peu de progrès par rapport au traitement rapide, ambitieux et spécifique accordé en juillet 2004 au coton

Les pays développés avaient une chance à Hong-Kong de prendre au sérieux les pays en développement et les plus pauvres et de les intégrer dans les discussions multilatérales. Le Cycle de développement lancé à Doha représente une opportunité unique de redistribuer le marché de manière conforme à la réalité économique et non plus au seul profit des pays développés. Les Grands ont gardé leur position défensive et se sont engagés dans d'après discussions. Ils sont restés dans leur schéma du donnant-donnant, sans prendre en considération que certains pays en développement ont déjà été obligés de faire des concessions, soit dans les Cycles précédents, soit à travers des mécanismes d'ajustement structurel de la Banque Mondiale ou du FMI ou qu'ils n'ont objectivement rien à offrir mais beaucoup à gagné d'une libéralisation de la part des grands.

En réalité, les pays africains ont donné une leçon de dignité et d'abnégation à Hong-Kong. Contrairement aux Etats-Unis ou à l'UE qui sont restés dans une position recroquevillée et défensive, ils ont montré leur réel attachement à l'OMC et au système multilatéral. Même si le résultat obtenu pour le coton ne répond pas au mandat de juillet 2004, les pays africains n'ont pas voulu engendrer une crise du système. Ils ont courageusement accepté ce résultat intermédiaire, comme constituant une étape dans la recherche d'une réelle solution au problème des subventions au coton. Ils ont montré leur foi dans un système multilatéral, loin d'être parfait, mais qu'ils pensent être en mesure de répondre à leurs attentes. Ils ont fait la démonstration de la signification d'être un négociateur : accepter des compromis dans le processus tout en gardant l'objectif.

Les pays développés devraient être l'exemple à suivre quant aux instances multilatérales. En réalité, ils ont beaucoup à apprendre de l'attitude des pays africains et ont désormais une obligation de montrer aux pays les plus pauvres et aux pays en développement en général leur attachement véritable au système commercial multilatéral.

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah

Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye

et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara

Diffusion : Rokhayatou Ndiaye Mèguida

Adresse : B.P. 3370 Dakar, Sénégal

Tél : (221) 821-70-37 - Fax : (221) 822-26-95

E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz

Editrice : Anja Halle

Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093

E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo

Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540

E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de *PASSERELLES*, *BRIDGES*, *PUENTES* et *PONTES* sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodex/).